Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216004259-20261012-CM2026_45-DE

MORIENVAL
dans l'oise

COMMUNE DE MORIENVAL
EXTRAIT DU REGISTE DES DÉLIBERATIONS

DÉLIBERATION : **N° 2026 / 45**
OBJET : Délibération relative à l'assainissement non collectif – Finalisation de la mission de zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique
DATE DE CONVOCATION : **3 octobre 2026**
DATE D'AFFICHAGE : **3 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Morienval s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Dorothée RULENCE, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
MMES. Dorothée RULENCE, Brigitte SOLINAS, Florence CHARTIER, Isabelle VILAIN, Elodie PAILLARD, Isabelle DE WAELE Isabelle LANGELEZ,
MM. Jean-François DE SOUSA, Frédéric DELAHAYE, Alain MERCIER, Gilles LECHEVALIER, Alexandre BARRÉ, Eric LECAILLON, Hubert BRIATTE
Absents excusés : Eric KOUAOVI
Absents non excusés :
Pouvoirs : Eric KOUAOVI pouvoir à Dorothée RULENCE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1, Eric KOUAOVI pouvoir à Dorothée RULENCE
Nombre de votants : 15

Alain MERCIER étant désigné secrétaire de séance.

SUJET : **Délibération relative à l'assainissement non collectif – Finalisation de la mission de zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique**

Le Conseil Municipal de la commune de Morienval
Seuls le centre bourg et les hameaux d'Elincourt et de Rocquigny sont aujourd'hui raccordés à l'assainissement collectif.

Afin d'accompagner les propriétaires qui ne peuvent pas être raccordés dans la mise aux normes de leur installation, des aides financières sont proposées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 12e programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030.

Pour en bénéficier, la commune doit finaliser la mission de zonage d'assainissement engagée en 2019, afin de déterminer les habitations éligibles aux aides financières, puis soumettre ce zonage à enquête publique.

Il est proposé de confier cette prestation à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), sur la base du devis transmis par IRH ingénieur conseil d'un montant de 2 975 € HT, soit 3 570 € TTC.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216004259-20261012-CM2026_45-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2224-10 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu le 12e programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

Vu la mission de zonage d'assainissement engagée par la commune en 2019 ;

Vu le devis de IRH ingénieur conseil en date du 25 septembre 2026

Considérant la nécessité de finaliser le zonage d'assainissement afin de permettre aux propriétaires concernés de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau ;

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **DÉCIDE** de finaliser la mission de zonage d'assainissement engagée en 2019 ;
- **DÉCIDE** de soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique ;
- **APPROUVE** le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de cette prestation, sur la base du devis de IRH ingénieur conseil d'un montant de 2 975 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et tout document afférent, et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la procédure, notamment l'organisation de l'enquête publique ;
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote :

- **Pour :** 15
- **Contre :** 0
- **Abstentions :** 0

La délibération est adoptée.

Fait à Morienval, le 23 octobre 2026

Dorothée RULENCE
Maire de Morienval

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)